

Message Text

PAGE 01 NATO 03358 01 OF 04 132113Z

63

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 DODE-00 PM-07 H-03 INR-10

L-03 NSAE-00 NSC-07 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 SS-20

USIA-15 SAJ-01 TRSE-00 ACDA-19 CU-04 OIC-04 NEA-14

DRC-01 /157 W

----- 016517

P R 131900Z JUN 74

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 6308

INFO ALL NATO CAPITALS 4118

USMISSION GENEVA

AMEMBASSY MOSCOW

USMISSION EC BRUSSELD

C O N F I D E N T I A L SECTION 1 OF 4 USNATO 3358

E.O. 11652: GDS

TAGS: PFOR, NATO, EEC, GW

SUBJECT: CSCE: DOCUMENT APPROVED BY EC FON MINS AT BONN

GENEVA PASS USDEL CSCE

REF: BONN 9344

1. TRANSMITTED BELOW IS THE TEXT, IN THE FRENCH ORIGINAL, OF THE REPORT ON CSCE APPROVED BY FOREIGN MINISTERS OF THE NINE IN BONN ON JUNE 10, AND DISTRIBUTED BY FRG NATO DELEGATION IN SPC JUNE 11. TEXT INCLUDES STATUS REPORT ON THE VARIOUS ELEMENTS OF CSCE AS SEEN BY THE NINE AND CLOSES WITH STATEMENT ON EC NINE CSCE NEGOTIATING STRATEGY AS REPORTED BONN 9344. BEGIN TEXT

A LEUR REUNION A BONN LE 10 JUIN 1974 LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES NEUF ONT APPROUVE LE RAPPORT SUIVANT SUR LA POSITION DES NEUF A LA CSCE - RESUME DES POINTS ESSENTIELS:-
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 03358 01 OF 04 132113Z

I. OBJECTIFS DES NEUF A LA CSCE

1. LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DES NEUF A LA CSCE RESTENT CEUX QUI ONT ETE DEFINIS DES LA PHASE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE A HELSINKI. LA SITUATION EST MAINTENANT

LA SUIVANTE:

II. PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR

A) DECLARATION SUR LES PRINCIPES

2. LES NEUF ONT VEILLE A CE QUE LE PRINCIPE D'INVOLABILITE DES FRONTIERES QUI CONSTITUAIT LA PRINCIPALE DEMANDE DES PAYS DE L'EST NE SOIT PAS LIBELLE DE MANIERE A FIGER LA SITUATION TERRITORIALE ET POLITIQUE DE L'EUROPE ET NE FERME PAS LA PORTE AU CHANGEMENT PACIFIQUE DES FRONTIERES. NEANMOINS, EN ADMETTANT CE PRINCIPE ET EN ADMETTANT DE REDIGER A PART LA FORMULE SUR LE CHANGEMENT PACIFIQUESN LES NEUF ONT CONSENTI UNE CONCESSION D'IMPORTANCE. L'USSR NE S'EST PAS POUR AUTANT MONTREE PLUS CONCILIANTE, PAS PLUS SUR CE PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR QUE SUR LE TROISIEME.

3. LES POINTS IMPORTANTS POUR NOUS QUI RESTENT ENCORE A RESOUDRE SONT LES SUIVANTS:

- UN TRAITEMENT ADQUAT DE LA CLAUSE CONCERNANT LE CARACTERE LICITE DU CHANGEMENT PACIFIQUE DES FRONTIERES;

- UN ENONCE ADEQUAT DU PRINCIPE DU DROIT DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES;

- UNE DEFINITION DU DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES, Y COMPRIS LEURS RELATINS EXTERIEURES;

- L'INSERTION D'UNE CLAUSE RELATIVE A L'UNITE DES PRINCIPS ET AUX LIENS ENTRE EUX;

- L'INCLUSION DANS LE PREAMBULE DE LA DECLARATION DES FORMULATIONS REFLETANT NOS CONCEPTIONS ESSENTIELLES SUR LES RAPPORTS EST-OUEST.

CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 03358 01 OF 04 132113Z

B) MESURES DE CONFIANCE

4. LES NEUF SOUHAITENT OBTENIR UNE RESOLUTION-DECLARATION SEPAREE SUR LES ASPECTS MILITAIRES DE LA SECURITE REFLETANT L'IDEE QUE LES ASPECTS POLITIQUES ET MILITAIRES DE LA SECURITE SONT OMLEMENTAIRES.

5. LES MESURES DE CONFIANCE, SEULES MESURES DANS LE DOMAINE MILITAIRE FIGURANT DANS LES RECOMMANDATIONS DE HELSINKI (NOTIFICATION PREALABLE DE MANOEUVRES, ECHANGES D'OBSERVATEURS, L'ETUDE DE LA NOTIFICATION DE MOUVEMENTS MILITAIRES), CONCRETISENT CETTE IDEE FONDAMENTALE. NOUS ATTACHONS UNE GRANDE IMPORTANCE AUX CRITERES QUE NOUS AVONS ETABLIS POUR CES MESURES. DE LEUR COTE, LES

ETATS DU PACTE DE VARSOVIE CHERCHENT A LES VIDER DE
LEUR CONTENU DE TELLE SORTE QU'AUCUNE SOLUTION N'EST
EN VUE. IL FAUT EN TOUT CAS EVITER QU'UN REGLEMENT DE
CETTE QUESTION NE SOIT REPORTE POUR ETRE TRAITE DANS
LE CADRE DE SUITES DE LA CONFERENCE.

III. DEUXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

6. LES NEUF ONT POUR PRINCIPAUX OBJECTIFS DANS TOUS LES
DOMAINES COUVERTS PAR LA COMMISSION II ET SES SOUS-
COMMISSIONS:

- D'AFFIRMER LA VOLONTE DES PARTIES DE DEVELOPPER LA
COOPERATION DANS TOUS LES SECTEURS SUR BASE D'UNE
RECIPROCITE ASSURANT L'EQUIVALENCE DES AVANTAGES ET
OBLIGATIONS;

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 03358 02 OF 04 132149Z

63

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 DODE-00 PM-07 H-03 INR-10

L-03 NSAE-00 NSC-07 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 SS-20

USIA-15 SAJ-01 TRSE-00 ACDA-19 CU-04 OIC-04 NEA-14

DRC-01 /157 W

----- 016982

P R 131900Z JUN 74

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 6309

INFO ALL NATO CAPITALS 4119

USMISSION GENEVA

AMEMBASSY MOSCOW

USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 2 OF 4 USNATO 3358

- DE PRECONISER L'ADOPTION DE MESURES CONCRETES DE
TOUT ORDRE, EN PARTICULIER POUR AMELIORER LES
INFORMATIONS ET LES CONTACTS DIRECTS DANS LES
DIFFERENTS SECTEURS DE LA COOPERATION.

7. LES NEUF, DONT L'ACTION COMMUNE A ETE UN ELEMENT MARQUANT
DANS LES TRAVAUX DE LA 2EME COMMISSION, ONT DONNE DE LA
COMMUNAUTE L'IMAGE D'UNE ENTITE DISPOSEE A FAVORISER
L'ETABLISSEMENT ULTERIEUR DE LIENS AVEC LES PAYS QUI
LE DESIRENT. C'EST AINSI QUI DANS LA SOUS-COMMISSION
DES ECHANGES LA COMMUNAUTE A OUVERT DES PERSPECTIVES
CONCRETES POUR DES NEGOCIATIONS FUTURES, SANS LAISSER
PREJUGER DE SES POSITIONS.

8. L'ATTITUDE DES PAYS DE L'EST, MALGRE LES DIVERGENCES
DE CONCEPTION OU D'INTERETES INTERNES RESTE LARGEMENT DETERMINEE
PAR LA POSITION SOVIETIQUE:

- L'EST CHERCHE A OBTENIR A LA CSCE LA FIN DES MESURES
QU'IL ATTACHE UNE IMPORTANCE PRIMORDIALE AUX QUESTIONS
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 03358 02 OF 04 132149Z

DE PRINCIPE COMME NOTAMMENT, LE TRAITEMENT DE LA
NATION LA PLUS FAVORISEE COMME BASE DES RELATIONS
ECONOMIQUES;

- D'AUTRE PART, IL S'OPPOSE A ACCEPTER DES MODIFICATIONS
DU STATU QUO, NOTAMMENT EN MATIERE D'INFORMATION, DE
CONTACTS DIRECTS ET DE COOPERATION INDUSTRIELLE, ET NE
CHERCHE PAS A DEFINIR A LA CSCE DES BASES TOUTES
NOUVELLES DE COOPERATION ECONOMIQUE.

9. LES TRAVAUX EN COMMISSION II TENDENT A REALISER UN
EQUILIBRE DES INTERETS AU NIVEAU DE CETTE COMMISSION,
TOUT EN RESTANT LIES A L'EVOLUTION GENERALE DE LA
CONFERENCE: LES TRAVAUX Y SONT PLUS AVANCES QU'AILLEURS,
POUR UNE GRANDE PARTIE SUR BASE DES TEXTES DEPOSES
PAR LES NEUF. MAIS SUR DES QUESTIONS IMPORTANTES, L'EST
ET L'OUEST CAMPENT SUR LEURS POSITIONS, PARTICULIEREMENT
AU SUJET DES NORMES ESSENTIELLES DE LA POLITIQUE
COMMERCIALE DANS LEURS RAPPORTS.

10. LES NEUF ONT MIS LES PAYS DE L'EST EN POSITION DEFENSIVE,
SANS TOUTEFOIS REALISER LEURS OBJECTIFS ENUMERES CI-
DESSUS, MAIS EN MAINTENANT INTACTES LEURS POSITIONS SUR
LES QUESTIONS ESSENTIELLES. D'AUTRE PART, LE PARAGRAPHE
DU DOCUMENT DE LA COMMUNAUTE EVOQUANT LA POSSIBILITE
DE NEGOCIATIONS ULTERIEURES N'A, A CE JOUR, NI ETE
ACCEPT NI REFUSE PAR L'EST. IL EST DE L'INTERET DES
NEUF DE CONTINUER A CONTRIBUER DE FACON POSITIVE AUX
TRAVAUX DE REDACTION, EN TENANT COMPTE DES IMPERATIFS
DE LEUR STRATEGIE GLOBALE DANS LA CONFERENCE.

IV. TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

11. LES NEUF ONT TOUJOURS CONSIDERE LES PROGRES VERS LA LIBRE
CIRCULATION DES HOMMES ET DES IDEES COMME UN ELEMENT
INDESPENSABLE DE LA DETENTE. CES PROGRES DEVRAIENT SE
CONCRETISER PAR:

- DES CONTACTS PLUS LIBRES ENTRE LES PERSONNES;

- UNE CIRCULATION PLUS LIBRE DE L'INFORMATION;
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 03358 02 OF 04 132149Z

- LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DES ECHANGES DANS
LES DOMAINES DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE LA
SCIENCE.

12. CES OBJECTIFS COMMANDENT:

- DE DEFINIR DES ENGAGEMENTS DE PRINCIPE EN TERMES CLAIRS;
- D'OBTENIR DE PREMIERES MESURES CONCRETES GARANTISSANT
UN CERTAIN DEGRE DE REALISATION VARIABLE SELON LES
SUJETS;

- DE FAIRE RECONNAITRE QUE LES CONTACTS ET L'INFORMATION
SONT DES SUJETS LEGITIMES DE DISCUSSION ENTRE LES ETATS.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 03358 03 OF 04 132105Z

63

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 DODE-00 PM-07 H-03 INR-10

L-03 NSAE-00 NSC-07 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 SS-20

USIA-15 SAJ-01 TRSE-00 ACDA-19 CU-04 OIC-04 NEA-14

DRC-01 /157 W

----- 016437

P R 131900Z JUN 74

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 6310

INFO ALL NATO CAPITALS 4120

USMISSION GENEVA

AMEMBASSY MOSCOW

USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 3 OF 4 USNATO 3358

13. A CE BUT REPONDENT LES PROPOSITIONS DEPOSEES PAR LES
NEUF QUI ONT TROUVE L'APPUI DES PAYS DE L'ALLIANCE
ATLANTIQUE ET DES NEUTRES.

14. LES ETATS DU PACTE DE VARSOVIE, AU CONTRAIRE, CHERCHENT
A LIMITER LEURS ENGAGEMENTS:

- EN AFFAIBILISSANT CONSTAMMENT LES TEXTES T EN LES
REDIGEANT DANS DES TERMES AUSSI VAGUES ET VIDES QUE
POSSIBLE SOUS PRETEXTE DE NE PAS TOMBER DANS LE
DETAIL;

- EN INTRODUISANT DES CLAUSES RESTRICTIVES RENDANT PLUS
DIFFICILE TOUTE AMELIORATION ULTERIEURE.

15. A CAUSE DE CES DIVERGENCES, LA IIIEME COMMISSION ET SES QUATRE SOUS-COMMISSIONS ONT A PEINE ACHEVE UN QUART DE LEUR TRAVAIL DE REDACTION.

16. DANS L SUITE DES NEGOCIATINS LES NEUF CONTINUERONT
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 03358 03 OF 04 132105Z

A VEILLER A CE QUE:

- LES DOCUMENTS DE LA CSCE EMANANT DE LA COMMISSION III NE SE BORNENT PAS A ENONCER DES INDICATIONS GENERALES, MAIS PRECISENT CERTAINS POINTS D'APPLICATION PRATIQUE; LE REFUS PAR LES SOVIETIQUES DE TELLE OU TELLE DE NOS PROPOSITIONS POURRAIT SE COMPRENDRE, MAIS UN REFUS DE LA PLUPART DES POINTS PRECIS PROPOSEE PAR LES NEUF METTRAIT EN DOUTE LA VALEUR QU'ON POURRAIT ACCORDER AUX DECLARATIONS D'INTENTION QUI SERAIENT ADOPTEES PAR LA CONFERENCE,

- LES TEXTES NE LAISSENT PAS L'APPLICATION DES MESURES QUI SERONT APPROVEES ENTIEREMENT AU BON VOULOIR DE CHACUN DES ETATS PARTICIPANTS.

17. IL FAUDRA EVITER QUE LES DISPOSITIONS FINALES SOIENT VIDEES DE LEUR CONTENU PAR DES CLAUSES RESTRICTIVES.
A CETTE FIN, LES NEUF VEILLERONT A CE QUE:

- LE PREAMBULE CONTIENNE SEULEMENT UNE REFERENCE GENERALE AUX PRINCIPES, A L'EXCLUSION DE LA MENTION DE PRINCIPES PARTICULIERS A FONCTION LIMITATIVE;

- LES ETATS NE SOIENT PAS TENUS POUR RESPONSABLES DE L'ACTIVITE DES PERSONNES PRIVEES NI APPELES A CONTROLER LE CONTENU DE L'INFORMATION;

- DES CLAUSES RESTRICTIVES NE PRIVENT D'EFFET LES TEXTES OPERATIONNELS ET NE FASSENT OBSTACLE A TOUTE AMELIORATION ULTERIEURE.

18. DANS L'ENSEMBLE, LE RESULTAT GLOBAL DES TRAVAUX SUR LE TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR NE PEUT ETRE TENU POUR SATISFAISANT S'IL NE SE TRADUIT PAS PAR UN DEGRE SENSIBLE DE PROGRES DANS LES RELATIONS EXISTANTES EN MATIERE DE CONTACTS, D'INFORMATION ET DE COOPERATION CULTURELLE. TOUT RESULTAT QUI COUVRIerait PAR DES DECLARATIONS GENERALES LA CONTINUATION PURE ET SIMPLE DE L'ETAT DE CHOSES ACTUEL DEVRAIT ETRE CONSIDERE COMME UN ECHEC. A PLUS FORTE RAISON, IL CONVIENT D'ETRE
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 03358 03 OF 04 132105Z

ATTENTIF A EVITER QUE LES DOCUMENTS DE LA CONFERENCE
N'ETABLISSENT DES REGLES DONT LES ASPECTS LIMITATIFS
RISQUERAIENT D'ETRE EXPLOITES POUR RESTREINDRE LES
RELATIONS BILATERALES ENTRE CERTAINS ETATS OCCIDENTAUX
ET CERTAINS ETATS DE L'EST DE L'EUROPE, VOIRE MEME ENTRE
ETATS OCCIDENTAUX.

V. SUITES DE LA CONFERENCE

19. LE PROJET DE RESOLUTION SUR LES SUITES DE LA CONFERENCE
DEPOSE PAR LA DELEGATION DANOISE, REFLETE LA POSITION
DES NEUF DANS CE DOMAINE AU STADE ACTUEL (PERIODE
INTERIMAIRE, REUNION DE HAUTS FONCTIONNAIRES EN 1977).
LE DEBAT A CEPENDANT MONTRE QUE LES ETATS DE L'EST
N'ONT PAS RENONCE A L'IDEE D'UN ORGANE PERMANENT ET
QU'UN CERTAIN NOMBRE D'AUTRES PAYS VOUDRAIENT ALLER
PLUS LOIN QUE NOUS DANS LE DOMAINE DES SUITES. VU LA
STAGNATION DES TRAVAUX DE LA CONCERENCE IL SEMBLE PREMATURE,
POUR LEMOMENT, D'ENTRER DANS DES DISCUSSIONS DETAILLEES
SUR LES SUITES DE LA CONFERENCE.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 03358 04 OF 04 132225Z

63

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 CIAE-00 DODE-00 PM-07 H-03 INR-10

L-03 NSAE-00 NSC-07 PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 SS-20

USIA-15 SAJ-01 TRSE-00 ACDA-19 CU-04 OIC-04 NEA-14

DRC-01 /157 W

----- 017334

P R 131900Z JUN 74

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 6311

INFO ALL NATO CAPITALS 4121

USMISSION GENEVA

AMEMBASSY MOSCOW

USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 4 OF 4 USNATO 3358

VI. AUTRES QUESTIONS

20. IL FAUT AUSSI RAPPELER QUE LA CONFERENCE DEVRA EN
OUTRE RESOUDRE D'AUTRES PROBLEMES COMPLEXES, PARMIS
LESQUELS:

- FORME DU DOCUMENT FINAL

- EXPRESSION DU LIEN ENTRE LA SECURITE ET LA COOPERATION
EN EUROPE ET DANS LA MEDITERRANEE

- REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS (PROJET SUISSE)

- DECLARATION SUR LE NON-RECOURS A LA FORCE (PROJET
ROUMAIN)

- QUESTIONS DES MINORITES NATIONALES.

VII. LA STRATEGIE GENERALE DES NEUF

CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 03358 04 OF 04 132225Z

21. L'ATTITUDE SOVIETIQUE A CONDUIT A UNE STAGNATION QUASI-
TOTALE DE LA CONFERENCE DANS SES SECTEURS LES PLUS
IMPORTANTS, ET IL NOUS PARAIT DIFFICILE QUE L'ENSEMBLE
DE CES QUESTIONS PUISSE ETRE REGLE DE FACON SATISFAISANTE
DANS UN DELAI DE QUELQUES SEMAINES.

22. DANS CES CIRCONSTANCES, LES NEUF DEVRAIENT CONTINUER A
- INSISTER SUR L'ACHEVEMENT DE LA DISCUSSION DE L'ENSEMBLE
DE LEURS PROPOSITIONS AVANT DE PASSER AUX ASPECTS
TOUCHANT A LA GLOBALITE DE LA NEGOCIATION,

- FAIRE COMPRENDRE AUX SOVIETIQUES QUE NOUS AVONS DEJA
FAIT UN GESTE POLITIQUE IMPORTANT (INVOLABILITE)
AUQUEL NOUS SOMMES FONDES D'ATTENDRE UNE CONTREPARTIE
DE MEME ENVERGURE,

- SOULIGNER QU'ILS NE SONT PAS DISPOSES A SE RENDRE
A LA TROISIEME PHASE DE LA CONFERENCE AVANT DE NE PAS
AVOIR OBTENU DE RESULTATS SATISFAISANTS,

- LAISSER ENTENDRE QUE TOUTE DISCUSSION SUR LA DATE
ET LE NIVEAU DE LA TROISIEME PHASE ET TOUTE
NEGOCIATION SUR LES SUITES SONT VAINES AUSSI LONGTEMPS
QUE DE TELS RESULTATS NE SERONT PAS EN VUE.

23. IL SE POSE ALORS LA QUESTION DE SAVOIR LAQUELLE DES
OPTIONS SUIVANTES DEVRAIT ETRE RETENUE:

- PERSEVERER DANS LES NEGOCIATIONS EN ACCEPTANT LA
REPRISE DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME PHASE APRES LA
PAUSE D'ETE,

- CONTINUER LES TRAVAUX JUSQU'A MI-JUILLET, MAIS FAIRE
SAVOIR EN AVANCE QUE SI LES QUESTIONS ESSENTIELLES
N'AVAIENT PAS FAIT L'OBJET D'UN CONSENSUS JUSQU-A
CETTE DATE, IL FAUT INTERROMPRE LES TRAVAUX POUR UNE
DUREE MEME RELATIVEMENT LONGUE.

DANS LE CONTEXTE GENERAL DES RELATIONS INTERNATIONALES
A L'HEURE ACTUELLE IL PARAIT DIFFICILE DE SE PRONONCER
POUR UN ARRET DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE, EN RAISON
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 03358 04 OF 04 132225Z

DE MANQUE DE PROGRES.

EN CE QUI CONCERNE LES PROPOSITIONS MENTIONNEES AU
PARAGRAPHE 23 DE CE RAPPORT, TOUT EN AYANT UN PREJUGE
FAVORABLE POUR L'INITIATIVE A), LES MINISTRES CONSIDERENT
QUE, POUR LE MOMENT, UNE DECISION FORMELLE NE S'IMPOSE PAS.
ILS SE SONT MIS D'ACCORD SUR LE TEXTE D'UNE COMMUNICATION
A LA PRESSE.
END TEXT. RUMSFELD

CONFIDENTIAL

<< END OF DOCUMENT >>

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 11 JUN 1999
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: n/a
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 13 JUN 1974
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: golinofr
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 28 MAY 2004
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1974ATO03358
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: 11652 GDS
Errors: n/a
Film Number: n/a
From: NATO
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1974/newtext/t19740687/abbryvpr.tel
Line Count: 451
Locator: TEXT ON-LINE
Office: n/a
Original Classification: CONFIDENTIAL
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 9
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: CONFIDENTIAL
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: BONN 9344
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: golinofr
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 03 APR 2002
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <03 APR 2002 by izenbei0>; APPROVED <24 APR 2002 by golinofr>
Review Markings:

Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
30 JUN 2005

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: CSCE: DOCUMENT APPROVED BY EC FON MINS AT BONN
TAGS: PFOR, NATO, EEC, GW
To: STATE INFO ALL NATO CAPITALS
GENEVA
MOSCOW
EC BRUSSELD
Type: TE
Markings: Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 30 JUN 2005